

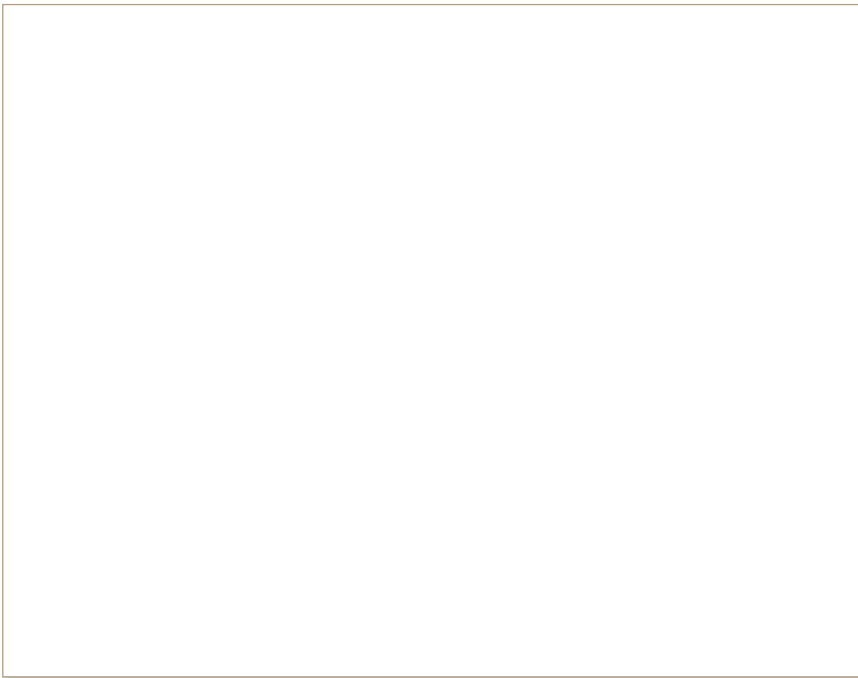
# Protocole de sécurité

Le présent protocole, conforme aux dispositions du Code du Travail (art. R 4515-1 à R 4515-11), est établi entre :

L'entreprise d'accueil	L'entreprise extérieure
Nom de l'élevage :	Société :
Adresse de livraison :	Adresse :
Code postal :                      Ville :	Code postal :                      Ville :
Nom, prénom du responsable :	Représentée par : (Nom, prénom)
Tél. :	Tél. :
Portable :	Responsable logistique/Technico-com. :

Nature de l'opération : chargement et/ou déchargement de la marchandise (renseigner/cocher les cases concernées)				
Points de livraison	Stockage 1	Stockage 2	Stockage 3	Stockage 4
Type : silo, grenier, hangar, ...				
Identification (par un n°, une lettre...)				
Capacité en tonnes				
Conditionnement : vrac, sac,...				
Type de camion pouvant accéder : porteur, camion + remorque, semi-remorque				
Équipement nécessaire : vis, soufflerie, hayon, benne basculante				
Risques / accès et circulation en élevage	Stockage 1	Stockage 2	Stockage 3	Stockage 4
Site visible depuis la route ?				
Voie d'accès ou livraison sur route ?				
Voie d'accès dangereuse ? (fossé, ravin, fosse à lisier non protégée, boue, proche d'un virage, ...)				
Terrain instable/en pente ?				
Eclairage de nuit absent ou insuffisant ?				
Passage de faible largeur ou hauteur ?				
Ligne électrique ou téléphonique proche ? (préciser la tension)				
Présence de câbles dénudés ?				
Risques / Chargement - Déchargement	Stockage 1	Stockage 2	Stockage 3	Stockage 4
Accès au silo encombré, glissant, étroit ? (préciser si présence de haie, clôture, mur, fosse, matériel, chien,...)				
Silo en mauvais état : choc, rouille sur paroi, pieds rouillés ou non fixés,... ?				
Système d'ouverture du silo depuis le sol absent ou ne fonctionnant pas ?				
Plancher fragile ?				
Élément en mouvement non protégé (courroie, cardan, ... ) ?				
Echelle absente ou en mauvais état ?				
Crinoline absente ?				
Passerelle non sécurisée ?				
Accès non sécurisé sur le toit ou dans le grenier ?				
Contact avec des animaux ?				
Autre risque à signaler ?				
Mesures de prévention liées à ces risques particuliers : .....				
Mesures spécifiques prises lorsque la livraison/reprise de la marchandise est effectuée de nuit ou en absence de l'éleveur : .....				
Moyens de secours en cas d'accident ou d'incident : .....				

## PLAN DU SITE : FAIRE UN PLAN EN FAISANT APPARAÎTRE



- les bâtiments, les silos et autres lieux de livraison : indiquer par une croix [X] le lieu de stationnement à respecter lors du chargement/déchargement de la marchandise ;
- les zones susceptibles de présenter un danger (obstacles avec hauteur ou largeur limitée, lignes et poteaux électriques, stockage de carburant, sol instable...) ;
- le trajet et le sens de circulation à suivre dans l'enceinte de l'exploitation, à indiquer par une flèche [➔] ;
- les moyens de secours : indiquer par un symbole SOS l'endroit où peuvent être contactés des moyens de secours en cas d'accident ou d'incident ; préciser le cas échéant l'emplacement des extincteurs.

## CONSIGNES GÉNÉRALES LIÉES AUX OPÉRATIONS DE CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT :

- Les conducteurs ont interdiction d'utiliser les moyens de manutention ou autres engins (tracteur, par exemple) de l'élevage.
- Accès interdit aux conducteurs aux lieux autres que ceux réservés au chargement/déchargement, sauf accord du responsable de l'élevage.
- Le conducteur doit assister au déchargement de la marchandise en restant à proximité du véhicule, avec contrôle visuel.
- Les opérations d'ouverture et de fermeture des portes du véhicule de livraison doivent être effectuées par le conducteur lui-même, véhicule à l'arrêt, moteur coupé, frein à main serré.
- Si une personne de l'élevage ou le conducteur doit effectuer une intervention sur le véhicule (contrôle, échantillon...), celle-ci doit être réalisée en présence du conducteur, véhicule arrêté, frein à main serré, moteur coupé, système de vidange arrêté et rambarde relevée.
- Le conducteur est responsable de la bonne mise en application des obligations et recommandations de sécurité concernant son véhicule et l'utilisation des équipements (rambarde, hayon...).
- Circulation sur site : le conducteur doit rouler au pas, rester maître de son véhicule et veiller à l'absence de personnes dans la zone de manœuvre, y compris lorsqu'il se fait guider.
- Respecter les consignes de sécurité applicables sur le site.
- Si les conditions de travail en sécurité ne sont pas réunies, le conducteur est habilité à ne pas livrer.

## LE RESPONSABLE DE L'ÉLEVAGE S'ENGAGE À :

- Dans la mesure du possible, être présent lors de la livraison.
- En cas d'absence, signaler le point de livraison où s'effectue l'opération de chargement/déchargement.
- Veiller à ce que les lieux de chargement/déchargement soient en permanence conformes aux normes en vigueur.
- Traiter les risques signalés dans les meilleurs délais.
- Maintenir en bon état les lieux de stockage (silos, bâtiments...) en effectuant des vérifications périodiques.
- Informer l'entreprise extérieure des modifications sur le site et des consignes particulières liées à la sécurité dans le cas d'apparition de nouveaux risques ou de leur disparition.

### ➔ Protocole réalisé en deux exemplaires, après une visite des lieux de circulation et de livraison

#### Pour l'entreprise d'accueil :

Nom :

Date :

Signature :

#### Pour l'entreprise extérieure :

Nom :

Date :

Signature :